

Série Centenaire N° 9

Lucien GUISSARD, a.a.

# NOTRE RÈGLE DE VIE

*Du Chapitre général de 1969  
au Chapitre général de 1981*

Via San Pio V, 55°  
00165 ROMA  
1985

Édition Numérique  
Saïgon 2023

## Préface

Ce livret, réalisé par le P. Lucien GUISSARD, a pour but d'aider les religieux à bien entrer dans le texte de chacun des cinq premiers chapitres de notre RÈGLE DE VIE.

Composé à partir des travaux des capitulants de 1981 qui, tenant compte des suggestions des religieux et des communautés, ont travaillé à l'amélioration du texte de 1969, il souligne les changements, compléments, innovations, explications, accentuations..., apportés par le dernier Chapitre général à cette partie importante de notre droit propre où sont présentés les grands principes spirituels de notre vie religieuse assomptionniste.

Destiné aux religieux, aux communautés, aux jeunes et à ceux qui les accompagnent, il est une manière nouvelle de pénétrer dans la RÈGLE DE VIE, de la goûter et de lui permettre de porter du fruit.

Rome, janvier 1985

EMMANUEL BRAJON, Secrétaire général.

---

L'édition numérique de 2023 reprend la totalité du texte de l'édition de 1985 du livret du P. Lucien Guissard "Notre Règle de Vie, Du Chapitre général de 1969 au Chapitre général de 1981". L'édition numérique n'a rajouté que la mention de 'Préface' au texte du P. Emmanuel Brajon. JCE, Saïgon, novembre 2023.

## Introduction : La vie de la Règle

Notre Règle de vie nous est donnée pour vivre, et pour vivre dans le monde d'aujourd'hui, une vie religieuse. C'est sa seule et vraie légitimité. Quand nous la lisons, quand nous la méditons, quand nous l'étudions, en privé ou en groupe, ce ne peut être comme un texte parmi d'autres textes, objet d'exégèse. Cela n'est pas exclu, mais ce n'est pas l'essentiel. Pour lui garder sa vertu première de charte et de guide pour vivre, il faut y entrer avec la disposition de la prière autant qu'avec la curiosité de l'intelligence ; l'écoute surnaturelle compte plus que la recherche spéculative.

*C'est une parole issue de l'Assomption*, énoncée pour l'Assomption, et qui veut être une traduction de l'Évangile pour nous, assomptionnistes, aujourd'hui et demain. Il y a d'autres traductions, destinées à d'autres Instituts religieux ; il y en a sans doute qui peuvent apparaître plus profondes, plus prophétiques, plus réussies quant à l'expression, mais celle-là est notre grâce d'état, la grâce de chacun de nous et celle de l'Assomption.

*Cette Règle a une histoire* : la vie de la Règle. Depuis le Directoire et les Constitutions qui furent longtemps nos "livres de règle", jusqu'au texte rédigé par le Chapitre général de mai 1981, une évolution s'est produite : cela saute aux yeux, par la simple comparaison des versions successives. N'oublions pas que le Directoire lui-même n'est pas sorti tout fait, du premier coup, de la plume du P. d'Alzon, et que les Constitutions étaient le résultat d'une élaboration progressive.

Nous avons pris l'habitude – si nous appartenons à la génération plus ancienne – de ces livres traditionnels qui étaient devenus le

“discours” familial, garant de la continuité spirituelle mais menacé, comme tout texte, par la routine et les gloses répétitives. Nous pensions peut-être que la tradition les fixerait à tout jamais dans la lettre comme dans l’esprit : certaines réactions, rares cependant, après le travail de rédaction du Chapitre général de 1969, ont pu manifester un trouble né de ce qu’on ressentait comme une rupture brutale. L’Assomption, dans son ensemble, a compris ce qui se passait et accepté, adopté d’une âme commune, la Règle de vie.

Nous ne nous attendions pas, avant 1969, à un tournant comme celui qui a été pris, et pour une raison assez simple : *nous ressentions l’Église du Christ plus comme l’institution inamovible que comme une histoire, une vie*. Rappelons-nous cependant que le sens d’une Église vivante, incarnée, missionnaire, attentive aux réalités du temps, soucieuse de l’homme et de la société, animait une théologie renouvelée, une conception plus dynamique de l’action apostolique et de la vocation religieuse. Le Concile Vatican II n’a pas été un commencement absolu.

Mais il est vrai que *Vatican II a déclenché un grand remuement de l’Église*. Les Instituts religieux, surtout ceux qui, comme l’Assomption, ont choisi l’action, n’allaient pas rester à l’écart de ce mouvement. On lit dans le décret conciliaire *Perfectae caritatis* : “Il faut réviser convenablement les Constitutions, les “directoires”, les coutumiers, les livres de prières, de cérémonies et autres recueils du même genre, supprimant ce qui est désuet, en se conformant aux documents du Concile” (n° 3). Cette révision est une des formes prises par un *aggiornamento* qui, bien compris, entrepris dans un esprit de fidélité en même temps que d’adaptation, doit manifester la volonté de renouveau spirituel, de plus grande conformité à l’Évangile.

Les années 60 récoltaient les fruits de l'Action catholique, *ceux d'une pensée chrétienne hantée par le salut du monde*. Un langage qui n'a pas perdu sa force, même s'il porte sa date, nous parlait de l'engagement, de la mission, du témoignage, de l'incarnation, de l'action sociale, de la valeur du politique. On a dit que la préoccupation de la société, des "réalités terrestres", de l'humain, restaurait l'importance chrétienne de l'horizontal après une longue hégémonie du vertical qui semblait parfois ne voir que le divin, le sacré, le transcendant. C'était le pendule à la recherche de la position juste. Sans vouloir trop interpréter ce qui a secoué, en mai 1968, certains pays et certaines couches sensibles de populations, on peut dire que notre Règle de vie, dans sa version de 1969, a enregistré à sa manière le courant contemporain, parce qu'il est apparu qu'ainsi surgissait quelque chose de durable pour l'inspiration évangélique. Le travail accompli au Chapitre de 1981 n'a pas renié cette tendance de fond ; il l'a entérinée. Ce qui n'a pas empêché, on le verra, des correctifs et des accentuations nouvelles.

*Qu'un texte soit marqué par son temps* ne doit pas étonner. Si nous trouvons les traces de l'histoire dans les écrits de notre Fondateur, dans les livres de règle, rien ne permet à un groupe de religieux, même réunis en Chapitre général et aussi conscients qu'ils soient de leurs responsabilités, de prétendre à un langage pur, sans adhérences sociologiques et sans quelques traces d'époque.

Pensons aussi à la composition de notre Chapitre : pays divers, cultures diverses, "théologies" pas toujours à l'unisson, en particulier quand il s'agit de se situer par rapport à la société et d'apprécier les situations "politiques". Il en résulte parfois des malentendus, des conflits plus ou moins déclarés, et le texte devient alors l'aboutissement d'une négociation.

La prédominance française, véhiculant avec elle une culture, une vision d'Église même, une psychologie, une mentalité, a été relevée par certains de nos Frères ; mais l'Assomption internationale, représentée par une collectivité temporaire – il est permis de dire : une communauté – comme celle d'un Chapitre, et quelle que soit la lourdeur de l'appareil, quand il faut aboutir à un texte dans un temps réduit, cette Assomption-là s'est trouvée dans un climat de fraternité et dans une communion qui ne peut avoir d'autre explication que l'Esprit.

*La tradition n'est pas rompue* ; elle se crée par référence au passé et par adaptation au présent. Personne ne conteste les changements survenus : notre Règle en porte témoignage dans sa pensée et son langage. C'est sous cette forme qu'elle a été soumise à l'expérience assomptionniste pendant 12 ans, entre 1969 et 1981. Elle a reçu le consentement de l'Assomption, qui s'y reconnaît assez pour ne pas souffrir d'une rupture qui serait cassure ou reniement. La consultation organisée dans les Provinces et les communautés avant le Chapitre de 81 a fait ressortir l'assentiment.

Après douze années, le moment était venu d'évaluer la richesse, la force d'animation de la Règle de vie, d'en reconnaître les limites et de la revoir, en tenant compte des indications fournies par cette Consultation. Les membres du Chapitre général n'étaient pas là pour codifier un texte de loi, mais pour répondre à l'attente de l'Assomption en améliorant encore son livre de raison.

La Consultation exprimait un souhait majeur : que l'identité assomptionniste soit mieux formulée et motivée. Le Chapitre s'est efforcé de répondre à cet appel, dans plusieurs passages de la Règle, mais avec une insistance spéciale dans le premier.

Cet appel venait confirmer *l'espérance ranimée par la célébration du Centenaire*. Le P. d'Alzon pouvait affronter la vérité de l'histoire, sortir des images trop idéales. L'impulsion religieuse et apostolique de la fondation nous réconciliait avec les origines, conjurait les pertes de mémoire et le sentiment diffus d'une dissolution sournoise. Il y eut un choc salutaire : la critique historique assurait une lucidité ; on mesurait bien les distances entre les requêtes actuelles de l'Évangélisation et les circonstances vécues par le P. d'Alzon, mais on dominait la réaction de rejet pour ressaisir la dynamique de l'Adveniat Regnum Tuum, *raffermir la conscience d'une appartenance, d'une communion assumptionniste, d'une mission à remplir, d'un certain visage formé dès la naissance*. Tout cela, sans les illusions d'un avenir radieux...

D'autres aspects ont été particulièrement accentués dans la révision de 1981. Les *Orientations*, publiées par le Chapitre avec les *Ordonnances* et les trois *appels* (vocations, œcuménisme, scolasticat au Zaïre) les mentionnent expressément : *la communauté en lien avec l'évangélisation, la dimension sociale et internationale de la pauvreté, la prière en relation avec les réalités du monde actuel et avec la vie apostolique, l'éveil et la formation des vocations religieuses* pour que l'Assomption puisse continuer demain à travailler, selon sa manière, à l'avènement du Royaume.

Ces remarques générales ont pour but de nous aider à mieux entrer dans le texte et l'esprit de notre Règle de vie. Celle-ci, parce qu'elle n'est pas restée à la rédaction de 1969, parce qu'elle a subi le test de la vie de l'Institut, parce qu'elle a connu les mises au point, compléments, accentuations de 1981, se livre mieux à notre étude et à notre prière si nous en observons l'évolution interne, reflet de ce qui a eu lieu dans la conscience assumptionniste.

\* \* \*

Voici encore quelques autres remarques générales, valables pour l'ensemble du texte ; après quoi on prendra chacun des cinq premiers chapitres en particulier. On a essayé, dans ce but, d'utiliser au mieux les réponses des capitulants de 1981 à une consultation organisée auprès d'eux par le P. Hervé Stéphan ; *il s'agissait de bien discerner les différences entre les deux versions de la Règle de vie et d'en voir les raisons.*

1. Plusieurs parmi les points d'accentuation les plus visibles dans la Règle de vie actuelle contribuent à cerner davantage ce que nous avons pris l'habitude d'appeler une identité A.A., étant entendu que nous ne sommes pas à la recherche d'une marque de fabrique absolument originale ; nous avons maintenant bien compris cela. L'identité est inscrite dans certaines références théologiques : la Trinité, (voir dans plusieurs chapitres comment sont évoqués – invoqués, le Père, le Fils, l'Esprit), le Christ comme centre et cœur de notre vie personnelle et communautaire, les vertus théologiques, et naturellement le rappel de la devise A.R.T., plus explicite et fréquent qu'auparavant.

2. C'est à la devise et donc à la plus authentique tradition assomptionniste, mais d'abord à l'esprit évangélique, que l'on doit les nombreuses mentions *du Royaume* dans le texte actuel, plus nombreuses que dans le texte antérieur et plus fidèles encore à la symbolique que nous en avons : annonce du Royaume ; signe du Royaume ; vivre en vue du Royaume ; témoins du Christ jusqu'à ce qu'il vienne ; établir parmi les hommes le Royaume de justice et de paix ; le jour "où Dieu sera tout en tous". Cette perspective d'eschatologie, tout à



fait en accord avec le sens que l'Église a revivifié en elle de la Résurrection et de l'Avènement, s'exprime souvent à la fin des chapitres comme conclusion mais surtout comme regard sur la fin ultime du monde et de l'œuvre de Dieu. La vie religieuse trouve là dès maintenant sa raison dernière.

Une progression s'est accomplie vers l'ultime. Elle traduit une maturation spécifiquement religieuse du sens de nos finalités, pour échapper aux raisons parfois perçues comme trop formelles, trop légalistes, dans le "discours" antérieur, mais aussi pour ne pas se laisser rabattre vers la terre en ne voyant que l'immersion dans le monde et ses contraintes d'action, certains disent "d'activisme". Le souci est, en tout cas, de plus en plus affirmé d'ancrer solidement la vie religieuse assumptionniste, vie active par vocation, dans la "fin dernière", et sans altérer notre esprit apostolique.

3. On observe, en continuité avec la version 69, que *la préoccupation du monde*, appuyée par le progrès des sciences humaines fait venir *l'homme au premier plan*, et plus d'une fois aux premières lignes du texte. On a souvent parlé de la dimension "anthropologique". Le terme est en partie justifiable ; mais il vaudrait mieux s'en tenir à "une certaine idée de l'homme", le chrétien, l'homme sauvé, l'homme appelé au Royaume et, à cause du Royaume, solidaire de tous les hommes dans l'histoire. On remarquera les modifications apportées au texte concernant notre profession religieuse. Exemples : n° 23, plénitude de l'humanité, le Christ homme parfait ; ou n° 35, 37, 38 où l'intervention de la psychologie est très repérable.

4. Le temps qui a passé n'a fait qu'accroître la sécularisation, le malaise aussi chez certains qui doutent de *la pertinence de notre forme de vie religieuse* dans une société de permissivité, de richesse,

de confort, de consommation, et dans une crise généralisée. Certains auraient souhaité un large débat préalable sur ce sujet. Un effort concerté a été fait pour aller le plus possible au fond des choses, pour approcher du radicalisme évangélique et pour étayer la crédibilité de notre engagement, le monde étant ce qu'il est.

Les *Orientations* ont tenu compte de cette attente concernant *les fondements de la vie religieuse* et son évolution. Voir le chapitre II de ces *Orientations* : “Vie commune, profession religieuse”. Ce texte prend une option sur l’avenir pour la poursuite de la réflexion assomptionniste : “Les travaux du Chapitre sur la Règle de vie font apparaître la nécessité d’une réflexion sur le sens de la vie religieuse dans le monde d’aujourd’hui, plus particulièrement sur les fondements humains et théologiques des vœux, leur portée sociale (célibat évangélique, obéissance, prière, vie commune, participation des laïcs à la vie et à la spiritualité de l’Assomption)”. En présentant l’amorce d’un programme, les *Orientations* recommandent que l’aspect humain et doctrinal soit l’objet d’une attention particulière. Il n’est pas difficile de percevoir, ici encore, des requêtes très contemporaines : on ressent le besoin d’un approfondissement théologique ; on veut que l’homme soit éclairé sur lui-même pour être plus vraiment religieux.

5. *La volonté d’être vrai*, de ne pas se payer de mots, de tenir en même temps la vocation “à part” et la présence aux réalités humaines, fut plus d’une fois rappelée par les capitulants et pour des raisons parfois un peu divergentes : les uns voulaient éviter l’idéalisme des belles intentions, les autres étaient attentifs aux médiocrités et infidélités qui, dans la réalité quotidienne, marquent notre comportement, en contradiction avec ce que nous avons promis de tenir.

On avait déjà pris le parti du réalisme en 1969, jusque dans le vocabulaire résolument débarrassé du style traditionnel. En 1981, on retrouve davantage le langage de famille, mais le réalisme demeure. Les travaux d'élaboration du texte seraient, à cet égard, intéressants à étudier : ils feraient apparaître les changements visant à évacuer l'éloquence et l'idéalisme. On a voulu rester modeste, expulser le triomphalisme, toujours possible quand on présente un idéal de vie. La mission de signe, d'annonce, de témoignage, de service, quand est fait référence au Royaume, est bien indiquée mais en termes prudents, pour sauvegarder la vraisemblance et accepter l'imperfection humaine.

6. Le texte actuel de la Règle de vie est *le fruit d'une révision*, d'une mise à jour, *non d'un bouleversement* : certains chapitres ont subi assez peu de modifications ; certaines modifications n'ont été faites que parce qu'on a cherché une meilleure articulation de la pensée. C'est le résultat d'un travail en Commissions, une pour chacun des chapitres ; il y eut des débats en assemblée générale, des refontes de textes, de phrases, des discussions sur les mots-clés, le tout en un temps limité, avec les lenteurs qu'entraîne le travail de groupe, mais avec l'enrichissement qu'assure la diversité.

7. Notre Règle de vie, d'un Chapitre à l'autre, ajuste avec persévérance *l'action et la contemplation*, dans une recherche qui reflète la situation même de l'assomptionniste, travaillé dès les origines par la générosité des actifs alors qu'on lui assigne pourtant une vocation de priant, avec une note qu'on voulait "monastique".

8. Il faudrait examiner de l'intérieur le texte de 69 et celui de 81 pour découvrir les éventuelles *différences qu'on dira "littéraires"* ! On reconnaîtra sans doute dans la version actuelle une organisation

plus ordonnée, un peu moins de sécheresse, un peu plus de chaleur et de souffle. Ce fut une des préoccupations des capitulants, mais ils n'ignoraient pas les conditions psychologiques dans lesquelles travaillaient les capitulants de 69, plus proches qu'eux des événements qui inspirèrent tant de remises en cause. L'histoire de la Règle, si on l'écrit un jour, grâce aux documents préparatoires, grâce aux rapports de commissions et de séances plénières, grâce à la mémoire culturelle, devra prendre en considération le climat qui régnait. En 1981, régnait aussi un climat ; on avait déjà changé de saison.

Ce qui a été rédigé est là sous nos yeux. Personne ne prétendra que c'est la perfection ; ce livret ne remplace pas la Parole de Dieu ; il est seulement de l'ordre du commentaire. Il a été soumis au jugement de l'Église et a subi, de ce fait, quelques modifications. Il connaîtra peut-être encore d'autres métamorphoses, si du moins un avenir assez long lui est accordé pour d'autres mises à l'épreuve. Nous n'avons pas dit le dernier mot. Mais aujourd'hui, c'est ainsi, avec ces mots-là, dans cet esprit-là, que l'Assomption tente de dire ce qu'elle est, ce qu'elle veut vivre, à la suite du Christ, en fidélité à son Évangile, au milieu des hommes.

On aimerait que ces remarques et celles plus détaillées qui vont suivre puissent *rendre service à ceux d'entre nous qui n'étaient pas au Chapitre de Rome*. Avant d'en venir à l'analyse de chacun des cinq premiers chapitres de la Règle — analyse succincte, disons-le tout de suite — on rappelle l'objectif poursuivi : que le Chapitre général, consacré pour une large part à la révision de cette Règle, ne reste pas, pour l'ensemble de l'Assomption, une instance lointaine dont on ne reçoit qu'un produit fini, fabriqué par quelques mandarins ; que le témoignage des participants permette à tous de mieux comprendre notre Règle, d'y entrer en connaissance de cause, de s'y sentir en

communion avec l'Assomption, d'en retirer lumière et force pour vivre.

# LES TEXTES FONDATEURS

Un mot tout d’abord à propos des quatre citations qui ouvrent la Règle de vie. La question s’est posée de savoir si on introduirait des citations du P. d’Alzon, soit en épigraphe, soit dans le texte lui-même. On s’est rallié à ce qui avait été fait en 1969 : un texte de saint Augustin, le précepte de l’amour, deux textes du P. d’Alzon : le premier emprunté aux Constitutions de 1865 énonce les deux devises, le second nous désigne les “trois amours” : le Christ, la Vierge Marie, l’Église. Ce sont des textes fondateurs.

Le Chapitre de 1981 ajoutera cependant une citation alzonienne ; elle figure à la fin du chapitre sur notre vie de prière et nous rappelle que “la contemplation et l’action sont unies pour nous dans un même but : servir à l’extension du Règne de Jésus-Christ”. Texte tiré du Directoire ; signe que la tradition spirituelle est maintenue et réaffirmée.

Une citation d’Évangile a été placée avant chaque grande subdivision de la Règle, sauf avant la première suffisamment reliée aux références augustinienes et alzonienes du début. C’était déjà le cas auparavant. Mais il y a eu une modification et deux changements. Pour le chapitre sur la vie commune, en français, on a retenu le même passage de Jean sur l’unité mais dans la traduction oecuménique. Pour la vie de service apostolique, le passage de Marc sur le choix des douze est remplacé par Mathieu 28,19, qui exprime l’envoi aux nations. Changement de texte également pour la prière : Luc 11,1, au lieu de Jean 15,4. Pour ces deux remplacements, on en soulignera la signification en commentant les deux chapitres en question.

On a parfois reproché aux livres à usage spirituel de manquer de fondements bibliques ou d’exploiter la Bible avec une pieuse fantaisie.

S'il est vrai que notre Règle de vie ne multiplie pas les citations évangéliques explicites, il est clair qu'elle ne veut avoir d'autre source que l'esprit du Christ. L'Évangile, la Parole de Dieu sont la source première pour le chrétien. D'autre part, les citations choisies ne l'ont pas été sans raison ; le choix veut être signifiant pour chacun de nous autant que pour l'Assomption toute entière.

# I – L'ASSOMPTION

C'est le chapitre qui a subi les transformations les plus importantes. Il appelait l'attention à mesure même de son ambition, qui était, dès 69, de constituer, bien plus qu'une introduction, une définition de l'assomptionnisme, une réponse à l'interrogation sans cesse à l'œuvre chez nous, surtout depuis deux ou trois décennies, *sur notre identité, notre originalité dans l'Église*, dans l'éventail des Instituts religieux, dans les styles de vie chrétienne aujourd'hui.

Son ambition, par le fait même, est encore *d'annoncer la substance de ce qui suivra* : vie commune, vie apostolique, profession religieuse par les vœux, vie de prière. Portique ou vitrine, a-t-on dit, mais qui ne doivent pas rester des constructions décoratives.

La commission chargée de ce chapitre a jugé que, tout en reprenant les idées et parfois même les termes de la rédaction antérieure, il était souhaitable de mieux ordonner l'ensemble, de le rendre moins dispersé, plus cohérent.

Le souci a été de chercher *une solution la plus assomptionniste possible*, par exemple pour l'appel à la conversion, la solidarité avec les hommes, la notion facilement rhétorique de "besoins des hommes". Ces passages portaient la marque d'un langage où transparaisait la recherche nécessaire, mais déjà banalisée, de ce qu'on appelait autrefois "le règne social" du Christ.

Par sa nature d'appel à chaque assomptionniste, par son ton d'incitation à un idéal, et par l'importance qu'il revêtirait obligatoirement, ce chapitre réclamait une certaine inspiration, une certaine flamme.



C'est là que, dès l'abord et sans nul doute, devait s'entendre la revendication d'identité exprimée par la Consultation auprès des communautés et des Provinces. La commission en a pris conscience et a essayé de satisfaire les souhaits.

L'article 1 est repris intégralement. A noter pourtant une addition tout à la fin : travailler par amour du Christ, à l'avènement du règne du Christ *en nous et autour de nous*. On a repris l'expression du Fondateur.

Ensuite, voici les trois pôles de la vie religieuse assumptionniste (articles 2, 3, 4) : *l'assumptionniste comme homme religieux, la communauté de vie fraternelle, la vie apostolique*. Trois cercles concentriques, si on veut, dont le Christ est le centre, et qui n'ont pas de sens l'un sans l'autre.

Plus nettement qu'en 1969, est explicitée une "*identité théologique*"; et apparaît comme une réelle nouveauté dans ce livre "*l'identité psychologique*" du corps social qu'est l'Assomption. On distinguera ici les deux aspects.

I. Article 2. L'homme assumptionniste doit être reconnaissable à quelques *dominantes théologiques ou spirituelles* : la place centrale du Christ, la "*Sequela Christi*" (consécration, vœux de religion) sont à relier aux trois vertus théologiques, selon une des idées les plus traditionnelles chez nous, et on remarquera qu'elles ne figuraient pas dans le texte de 69, alors qu'en 81 elles sont revenues, non seulement dans cet article mais aussi à propos de la profession religieuse.

Le religieux AA est *homme de foi et homme de son temps*, deux traits essentiels que voulait le P. d'Alzon. L'homme de son temps affirme sa solidarité avec les hommes et il l'affirme dans une perspective de foi, en choisissant le modèle, le Christ, "*témoin de l'amour du Père et solidaire des hommes*". La dimension verticale sauve l'autre de la "*profanation*".

Article 3. *Vivre ensemble*, et vivre ensemble d'une manière qui veut être propre à l'Assomption. La communauté est redécouverte en force, comme dans toute l'Église et dans la société jeune. Pour indiquer sa vérité, son renouveau, on parle de vie commune plutôt que de vie communautaire et on parle surtout de vie fraternelle. C'est ce que demande "l'unanimité" posée en principe vital par Augustin dans sa règle monastique. Ces lignes établissent la filiation fondamentale entre le Père de l'Église et ses lointains disciples.

Après une énumération de trois qualités de notre être – ensemble, reparaît une idée originelle du P. d'Alzon sur la prière : ce sera la prière de l'Église ; choix que la Règle de vie redira une nouvelle fois au chapitre V. La place de la prière est celle de la foi ; la foi remonte jusqu'à la Trinité ; l'Esprit est nommé ici, pour la mission, comme le Père et le Fils l'étaient plus haut pour la "sequela Christi".

L'article 4 sur la *vie apostolique*, l'avènement du Royaume, est un de ceux qui sont les plus neufs dans la formulation. Il a fait l'objet d'un débat important. Sous la nouveauté de la phrase centrale, que certains ont, semble-t-il, quelque peu soupçonnée d'emphase, nous retrouverons une inspiration d'origine. Voici cette phrase : "l'esprit du Fondateur nous pousse à faire nôtres *les grandes causes de Dieu et de l'homme*, à nous porter là où Dieu est menacé dans l'homme et l'homme menacé comme image de Dieu".

Les textes du P. d'Alzon ne manquent pas où il appelle à agir pour la cause de Dieu, de l'Église, de Jésus-Christ. Il dit "Le Royaume de Jésus-Christ, la plus grande des causes" (Écrits spirituels, 693). Il réclamait le dévouement et souvent recourait au langage, très usité alors, du combat, de la lutte, de la défense. Cela mis à part, qui convient peu à nos mentalités, nous sommes donc dans la ligne de la fondation et de notre mission. Une cause déclenche un dynamisme et c'est ce qu'il faut à un Institut missionnaire.

Le P. d'Alzon, catholique de son temps, ne connaissait guère l'expression "les causes de l'homme". Notre temps, sensibilisé aux droits de l'homme, nous incite à les ériger en valeurs pour l'action. Mais la Règle de vie ne tombe pas dans l'hominisme, ni dans l'humanitarisme séculier. Dieu ne va pas sans l'homme, l'homme ne va pas sans Dieu. On peut rappeler ici la célèbre citation de saint Irénée, souvent amputée de sa deuxième partie : "Gloria Dei, vivens homo. Vita autem hominis, visio Dei". Dans l'épanouissement de "l'anthropologie" chrétienne, l'homme a conquis son plein domaine et il est permis de parler "d'anthropocentrisme" ; alors on veut dire que l'homme conduit toujours et par destin à Dieu ; l'homme ne tient pas debout sans Dieu. Mais un Dieu sans l'homme, qui est-ce ? A quoi sert-il ? Ce n'est pas le Dieu de Jésus-Christ.

Le texte de l'article veut tenir solidement ensemble les deux axes. Dieu est menacé dans l'homme quand on porte atteinte au droit souverain que l'homme a de croire, de prier, de parvenir à Dieu, de le voir. L'homme est menacé comme image de Dieu quand on attente à sa dignité, à son droit de vivre, d'aimer, de penser, d'être libre, de travailler. Il n'est pas besoin d'en dire plus long : l'histoire d'aujourd'hui donne plus qu'il n'en faut des occasions de faire nôtre la cause de l'homme qui est la cause de Dieu.

Être homme de foi et homme de son temps, c'est obéir, pour aujourd'hui et demain, selon les nécessités que discerne notre regard apostolique, au désir du Règne que nous inculque Emmanuel d'Alzon. On ne refait pas ce qu'il faisait, on prend leçon dans son esprit apostolique pour faire ce que nous inspire l'état du monde.

Le Chapitre n'a pas eu le temps de mettre des noms sur les grandes causes qui mobilisent le chrétien. Il s'est vite aperçu que la révision de la Règle de vie prendrait beaucoup de son temps et que ce serait au détriment d'autres sujets majeurs pour l'Église et l'Assomption. En arrière-plan, il y avait toujours l'idée qu'on ne se donne pas une charte religieuse pour vivre en vase clos, que l'état du monde et des esprits (la

“culture”) nous dicte des inspirations, des initiatives, et peut modifier nos “analyses”. C’est pourquoi, comme on le verra à propos de la pauvreté, les grandes causes n’étaient pas absentes. On n’en a pas fait l’inventaire ; on l’a regretté, comme si notre Chapitre avait un peu fonctionné à côté des réalités humaines.

Lisons cependant les *Orientations* (n° III : Vie apostolique) : “Les grandes causes, le Chapitre ne prétend pas les avoir toutes identifiées, encore moins proposées pour une action apostolique efficace. Il veut appeler l’attention sur une d’entre elles : il a senti qu’il fallait marquer que le vœu de pauvreté a une dimension sociale et internationale et une conséquence : la présence du côté des pauvres. Si le Chapitre n’a pas analysé d’autres grandes causes, il est conscient qu’il en existe. Notre recherche devrait permettre d’avancer et de prendre en compte, *dès avant* le Chapitre de 1987, particulièrement cette situation qui marque une part de l’humanité : l’absence de Dieu, l’incroyance”.

La recherche des objectifs les plus hauts pour notre vie apostolique est ainsi arrivée à la cause de Dieu par excellence. La différence est d’importance avec les travaux du Chapitre de 69. On oriente à l’avance le prochain Chapitre général qui, si la direction indiquée est maintenue, pourrait avoir un caractère original en comparaison avec les autres, très accaparés par nos affaires intérieures. On nous appelle aussi à une recherche, avant 1987...

L’article 5 conclut le premier chapitre de la Règle par quelques lignes brèves et pleines, qui – achèvent la remise en ordre du texte. Affirmation de la fidélité au Fondateur ; les trois notes suprêmes du Royaume : *vérité, unité, charité* évoquent une deuxième fois saint Augustin, apôtre de l’unité, et c’est la fidélité aux origines monastiques en même temps qu’évangéliques ; la destination apostolique de la communauté est affirmée ; la mission est fixée : annoncer le Royaume.

Vérité, unité, charité correspondent, comme valeurs de fond, aux trois caractéristiques de l'activité de l'assomptionniste : doctrinale, œcuménique, sociale. (Voir n 16).

L'identité spirituelle se profile donc, sans rien de spectaculaire, par le retour aux signes distinctifs qui nous sont familiers depuis les débuts, en les présentant toutefois dans un langage actualisé.

II. Ce qu'on a appelé plus haut "identité psychologique" (terme approximatif) de l'homme assomptionniste surprend peut-être plus encore, quand on constate que la version 69 n'en portait aucune trace. Est-ce qu'on n'éprouvait plus le besoin, en ce temps-là, de se rappeler la célèbre exhortation : "soyez hardis, généreux, désintéressés"? Ou était-ce un oubli volontaire, peut-être une rature sur un langage jugé caduc, ou encore le sentiment qu'il n'y avait rien là qui valût la peine d'être remarqué ? Toujours est-il que certaines réponses à la Consultation y faisaient allusion en souhaitant un rappel d'identité, et les membres de la commission, en 1981, n'ont pas hésité à restituer quelques traits traditionnels du *portrait assomptionniste*. C'est un peu le "langage de la tribu" ; les mots font partie de notre bagage culturel ; ils sont compris de tous et immédiatement : franchise, cordialité, simplicité dans la pratique de la vie fraternelle ; audace, initiative, désintéressement dans la vie apostolique.

On se reportera aux "lieux parallèles" : N° 9 : cordialité, franchise, simplicité et aussi l'esprit de famille, "traditionnel à l'Assomption" ; N° 20 : initiative, invention, zèle, franchise, audace, amour du travail ; N° 42 : liberté, franchise, initiative.

Avec une facilité qui mérite d'être relevée, ces traits de caractère, qui sont des modes d'être et d'agir, des qualités humaines et des vertus, ont retrouvé place dans notre loi fondamentale. On ne les avait même jamais aussi bien regroupés, comme si on avait craint tout à coup de ne plus les repêcher dans les débris du passé... Nos Frères de l'espace non

français y tenaient encore plus que les compatriotes du P. d'Alzon. Sujet de réflexion qui vaut aussi pour d'autres aspects de notre Règle où il s'agit de souder le présent au passé.

Le chapitre "Assomption", chapitre d'ouverture, déclaration d'identité, déclaration d'intentions, nous fait anticiper sur beaucoup de thèmes qui reviennent dans les chapitres suivants. Cela veut dire que, pour une lecture approfondie de notre Règle, pour la méditation et l'usage, il importe de toujours l'avoir présent à l'esprit en même temps que chacun des autres.

## II – NOTRE VIE COMMUNE

Dans nos anciens livres de Règle, on ne trouve rien de comparable à ce chapitre II sur “notre vie commune”. Dans notre langage courant, “communauté” venait plus souvent que “vie commune”, plus encore que “vie fraternelle”. La table analytique des *Écrits spirituels* du P. d’Alzon ne comporte pas un seul renvoi au mot “communauté”, et n’en comporte qu’un au mot “vie commune”. Il est intéressant à examiner. Le P. d’Alzon fait l’apologie de la Règle et consacre quelques lignes à “l’excellence de la vie commune” ; il rappelle – et c’est toujours d’actualité – le “cor unum et anima una” des premiers chrétiens, la constitution de l’Église primitive en communautés de chrétiens, le rôle joué par les grands initiateurs du monachisme, en particulier — Augustin ; et il y a dans ces quelques lignes un embryon de réflexion sur communauté et évangélisation. (E.S. p. 389).

Il n’est donc pas surprenant qu’on ait souligné la nouveauté de ce chapitre dans la version 69 de notre Règle de vie ; nouveauté du langage et même nouveauté du thème, car les mots ont ici aussi tout leur poids signifiant : de communauté à vie commune et à vie fraternelle, étant donné la prise de conscience vécue par nous, il y a plus qu’une simple explication de ce qui devait aller de soi !<sup>1</sup>.

Le contexte culturel de 69, dans l’Église et dans les sociétés européennes, exaltait les droits et les mérites de la “base”, voulait restaurer ou faire avancer la démocratisation, la concertation, la contestation, la coresponsabilité ; on exaltait, surtout chez les jeunes, la valeur de la relation vécue dans le groupe social ; on réagissait contre les institutions

---

<sup>1</sup>Certains souhaits et désirs exprimés lors de la Consultation générale semblent montrer qu’on n’avait pas assez bien lu le texte de 69.

de grand format et contre les “appareils”. Dans l’Église elle-même, s’accomplissait plus qu’auparavant le retour à l’Église des premiers temps, avec la recherche d’un modèle qu’on demandait aux communautés pauliniennes, “à taille humaine”, intégrées dans le tissu social de Corinthe ou de Thessalonique.

Ce contexte de redécouverte n’est pas étranger au ton de ce chapitre II que l’on a parfois jugé un peu idéaliste. Il était sûrement inspiré par le besoin de revivifier la communauté religieuse, d’aller au fond du sens que prend l’idéal communautaire quand on le confronte à la simple juxtaposition sociétaire, aussi bien organisée qu’elle soit. On met à l’honneur l’âme commune, “l’unanimité” selon saint Augustin.

Le texte n’a pas subi de grands changements. Les modifications qu’il a subies font apparaître :

— la prédominance évidente de l’idéal de vie fraternelle.

— une dimension de transcendance qui ne s’affirmait guère. La vie fraternelle est “accueillie” comme un don de Dieu, alors que, dans la version 69, elle “nous est donnée à construire” (n° 7). L’amour de Dieu et l’amour des hommes, c’est inséparable (n° 7, par. 2).

— le souci du réalisme : réunions, pratique de l’accueil, nécessité de la conversion individuelle.

— l’intervention de la psychologie : vérité de nos relations en communauté (7, par. 2) ; accepter les différences (8), qualités à entretenir pour la vie fraternelle : écoute bienveillante (8, par. 2), voir n° 37), partage des joies et des épreuves, simplicité, esprit de famille (9, par. 2).



Quelques observations particulières :

— Le *rappel du Royaume* et la filiation augustinienne sont exprimés dès le début et on peut noter que l'article 6, rédigé de manière plus concise, a connu un petit changement qui n'est pas sans signification pour la logique de la pensée. Texte 69 : "appelés par le Christ, source de notre mission et de notre unité". Texte 81 : "appelés par le Christ, source de notre unité"; la mission ne sera pas omise (6, par. 3), mais elle donne sa spécificité à la vie apostolique, au chapitre suivant ; ici, avec Augustin, nous poursuivons l'idéal de vie fraternelle, l'unité évangélique.

— *L'A.R.T. et la deuxième devise* : le Royaume en nous et autour de nous (6, par. 2). Mais il y a, dans ce paragraphe, une ouverture sur un sujet de réflexion très pressant et encore à approfondir : la communauté évangélisatrice par elle-même. Elle évangélise chacun de nous ; nous avons à être "évangélisés" sans cesse ; mais elle devrait être un signe, un levain dans notre société. Un certain nombre de religieux, surtout parmi les jeunes, souhaitent une réflexion qui aille toujours plus loin – avec des expériences vécues – afin de se rapprocher de la "communauté prophétique", celle qui fait voir l'Évangile en actes, qui annonce visiblement le Royaume.

— *Les accents de nature psychologique* sont venus renforcer le projet de fraternité évangélique : souci de créer le climat par des attitudes concrètes, attention aux personnes, sollicitude envers les frères malades et âgés (9, par. 5), recherche de ce qui donnera plus de vérité, de chaleur, de communion à la vie en commun ; pas seulement les repas, les "récréations", les réunions formelles.

— *La nécessité des rencontres* et réunions périodiques, déjà affirmée en 1969 et qui atteste une volonté de réalisme en prévoyant un minimum de structures et d' "institutionnel" est affirmée dans le concret par la mention du Chapitre local, "étape capitale dans la vie de chaque

communauté”. Ce par. 2 du n° 9 (auparavant par. 4) est nouveau ; il établit une règle, il traduit le fruit de l’expérience déjà faite et il veut être un appel pour que le Chapitre local devienne en vérité cette étape capitale dans la vie de chaque communauté.

— *L’accueil*. Signe évangélique que la communauté veut donner et faire percevoir, mode d’insertion visible dans la société environnante, il a été fréquemment et fortement mis en valeur depuis le Chapitre de 69. On a voulu rénover le visage de la communauté tourné vers le dehors et, en même temps, la remuer en elle-même par les relations, les contacts, l’amitié qui signifie charité, une meilleure connaissance du monde. La pratique a enseigné, comme toujours, le réalisme et la modestie. On en trouve un écho évident dans le n° 10 : sauvegarder “l’intimité nécessaire” aux membres de la communauté.

— Le par. 2 du n° 11, où il est question du Supérieur, n’a pas subi de modification mais il est à mettre en regard du n°41, par. 1 au chapitre de l’obéissance, qui a été profondément remanié.

— Le n° 12, à mettre en regard du n° 19 (communauté et apostolat) est une conclusion à double effet : vers l’intérieur de la communauté elle-même, en soulignant le bienfait pour chacun de nous ; et vers l’extérieur par le témoignage.

Vers l’intérieur, on a remplacé épanouissement par vocation : le mot “épanouissement”, très usité sous l’influence de la psychologie de la personne, n’a pas la résonance surnaturelle, le caractère d’engagement, de choix consenti, qui distingue la vocation.

Vers l’extérieur, la vie fraternelle veut être un témoignage adressé “à un monde divisé”, parce qu’elle est signe d’unité dans le Christ.

La division du monde est un de ces éléments de nature sociologique, et à connotation morale, qui ont été retenus en plusieurs endroits de la Règle, afin de situer socialement la vie religieuse, et d’affirmer

l'Évangile comme contestation du monde, rupture avec les désordres essentiels.

Ce chapitre de la Règle trouve des compléments éclairants dans les n° 59, 67, 69.

Le n° 59 appuie le n° 10 en soulignant la solidarité, la coresponsabilité des communautés entre elles, les relations fraternelles qui doivent les unir, l'entraide et l'information.

Les numéros 67 à 74 traitent de *la communauté locale*, son rôle dans la vie de service apostolique, le partage des responsabilités entre religieux, etc. À remarquer tout spécialement le n° 68 (dans la version avant approbation de Rome, c'était Règles Capitulaires 2 venant après l'article 63). Bien que la rédaction définitive ne le laisse pas voir, il y avait eu un débat au Chapitre général. L'Assomption devait faire le constat d'une dispersion des religieux et des activités, le constat du nombre des isolés ou rattachés. Deux tendances se manifestaient. L'une aurait justifié assez largement la dispersion et un certain individualisme des options apostoliques, en raison des circonstances locales, des mentalités, des styles de vie, etc.; elle prônait l'adoption d'un concept nouveau pour l'organisation de l'Institut : "la communauté régionale". L'autre tendance soulignait les dangers d'émiettement et d'éclatement de la communauté locale, peut-être aussi de l'idéal religieux, et elle donnait la priorité à la communauté locale, à l'Institut, pour remédier aux situations ou revendications contestables.

Il faut donc prêter grande attention à ces articles. On peut rappeler ici que la rédaction de 1981, tout en faisant droit à certaines raisons de vie hors communauté, en appelait déjà au jugement du Provincial en son Conseil ; elle posait ensuite des conditions : que soit respecté l'essentiel de la vie communautaire, que l'on reste fidèle à la mise en commun des biens, qu'il y ait accueil et soutien mutuel, que soient sauvegardées la disponibilité du religieux et la solidarité avec la Province et la

Congrégation (texte maintenu dans l'édition définitive des Règles capitulaires).

Le n° 69 revient sur le Chapitre local (voir n° 9), en précise le sens et détermine ses objectifs généraux.

## III – NOTRE VIE DE SERVICE APOSTOLIQUE

Dans la Règle de vie, version 69, figurait la citation de Marc 3, 14. Cette citation : l'institution des Douze, a été trouvée trop "cléricale"; on a préféré en épigraphe Matthieu 28,19. Ce texte plaît pour son universalisme ; parce qu'il dit que l'apostolat est l'affaire de tous les chrétiens ; parce qu'il exprime directement l'envoi, la mission, et exprime ainsi le dynamisme, le devoir d'évangéliser, qui commandent une vie de service apostolique. D'autres textes (saint Paul) avaient été envisagés par la commission mais n'ont pas été retenus.

*La nouveauté de ce chapitre par rapport au langage traditionnel sur l'apostolat est assez perceptible. Avènement du Règne "en nous et autour de nous", disait le P. d'Alzon. L'évolution des esprits et du sens apostolique se manifeste dans la manière de concevoir ce que veut dire "autour de nous". C'est l'extension sociale de l'action, la volonté d'agir sur la société, volonté qu'avait au plus haut point le Fondateur, mais la société a changé, la façon de parler et d'agir aussi.*

La commission capitulaire a trouvé que la première rédaction contenait de bons éléments dans le désordre et qu'il fallait donc faire un effort pour un meilleur ordonnancement, dans un ordre logique qui est à peu près celui-ci :

art . 13 : enracinement et but de notre vie de service apostolique.

art. 14 et 15 : le contexte de société ; la solidarité humaine.

art. 16-21 : objectifs concrets et style de notre apostolat AA.

art. 22 (article nouveau) : conclusion eschatologique ; lien de l'apostolat et de la prière.

Ce plan a réutilisé les éléments de 69 en les replaçant autrement (options apostoliques, fidélité aux orientations de l'Église, collaboration avec tous les acteurs de l'évangélisation ne sont plus aux mêmes articles) mais la Règle de vie 81 introduit un certain nombre d'éléments nouveaux.

On a senti, dans la version 69, la possibilité d'une interprétation trop individualiste ; il fallait articuler plus nettement les engagements du religieux avec la communauté locale et l'Institut, les deux régulateurs indispensables pour les options prioritaires et pour le discernement des choix particuliers à faire (n° 21).

On a senti aussi un certain "cléricalisme", en ce sens qu'on ne faisait aucune allusion à la formation des responsables chrétiens et aux responsabilités des laïcs dans l'Église : d'où, au n° 16, parmi les objectifs prioritaires AA : la formation de laïcs responsables, l'éveil et le soutien des vocations chrétiennes.

Dans le même sens d'une Église plus conforme à l'esprit de Vatican II, au n° 17, l'Église locale est mentionnée, après le Pape et le Collège épiscopal.

En 69, *la prière* n'apparaissait pas dans le texte sur l'apostolat. En 81, on a ajouté un article qui la met en liaison avec l'apostolat et donc avec la vie des hommes. Cet article, en évoquant l'Esprit dont les appels (vocations) se heurtent à des refus veut rappeler la spiritualité trinitaire.

*La solidarité avec les hommes*, dans leurs aspirations et leurs “luttres”, qui fait écho à l’article 2 du chapitre I, est mieux motivée dans le texte actuel : l’article 14 cite les Béatitudes (“ceux qui ont faim et soif de justice”) ; art. 16 : “annonce de Jésus-Christ inséparable de la promotion de tout l’homme dans la justice, l’amour et l’unité”.

La référence aux “luttres” des hommes (version 81, art. 14) a été perçue par quelques-uns comme affectée d’une note politique ; et il en ira de même pour certaines phrases du texte sur la pauvreté religieuse. Le mot “luttres” est maintenant remplacé par “efforts”.

L’article 16 ne figure pas dans la version 69. Il est né de la préoccupation de donner une formulation concrète aux activités de l’Assomption en vue de l’ “édification de l’Église”. Les capitulants n’ont pas voulu citer nommément les œuvres connues et typiques : enseignement, presse, pèlerinages, paroisses, action catholique, oecuménisme.... Pour indiquer nos priorités apostoliques, ils ont retenu des formes privilégiées de l’annonce de Jésus-Christ : éducation de la foi, formation des laïcs, éveil et soutien des vocations chrétiennes et, pour ce dernier point, il a paru nécessaire de préciser : vocations religieuses et sacerdotales.

Le lien avec la tradition alzonienne se vérifie tout spécialement dans la formation des laïcs, préoccupation bien connue du Fondateur, et dans l’éveil et le soutien des vocations sacerdotales et religieuses. Dans les objectifs ainsi formulés, à côté des activités traditionnelles, se profilent les nouvelles entreprises d’apostolat. Sans être un monopole de l’Assomption, ils (sic) expriment bien, pour elle, la volonté qui l’anime de promouvoir le sens de l’Église, de s’insérer dans la mission de l’Église : c’est notre troisième amour.

Le texte de la Règle approuvé par Rome rétablit plus explicitement le lien avec notre tradition : l'article 18 énumère les œuvres spécifiques. On observe que l'appel à la disponibilité et à l'invention se répète aux numéros 18 et 20.

Au par. 2 de l'art. 16, la note christologique est de nouveau présente, ainsi que la note "anthropologique", mais celle-ci met au premier rang des valeurs essentielles la justice, avant l'amour et l'unité (ailleurs, c'était la vérité), et on entend toutes les harmoniques du mot "justice" dans le contexte de notre temps. On peut faire le rapprochement avec les grandes causes de l'homme et de Dieu.

Au par. 3 : les trois caractéristiques de notre esprit : *doctrinal, social, œcuménique*, ne font l'objet d'aucun développement. On semble supposer qu'elles sont comprises. Il est permis de penser que ce laconisme ne va pas sans risque d'imprécision, surtout pour le doctrinal et le social. Le Chapitre s'en tient là, confiant sans doute dans le bon sens assomptionniste...

L'article 19, à mettre en regard du n° 20 de la version 69, passe de l'individuel au communautaire, de l'apostolat comme action de chacun à la force de témoignage que doit avoir la communauté : idée de la communauté évangélisatrice (voir n° 6). Il est question de la qualité de sa vie ; plus loin (n° 21) il sera question de la *qualité du service apostolique* : notion appréciative dont on ne donne pas les critères mais qui est assez parlante, et évoque le dynamisme en même temps que la richesse intérieure.

Le n° 20 développe et enrichit l'ancien n° 18. Il garde ce qui avait reçu le consentement du Chapitre en 69, en harmonie avec l'air du temps et avec l'ouverture souhaitable des esprits que favorisait le Concile. Les additions portent sur *des qualités qu'on pourrait dire*



*“professionnelles” de l’homme apostolique.* Le zèle, l’amour du travail, la franchise, l’audace (voir n° 4 et autres) appartiennent à l’héritage AA ; la compétence évoque le souci de formation humaine et caractérise une civilisation où le travail, le savoir, la technique sont des éléments moteurs ; pour le service apostolique, la compétence devient un témoignage élémentaire du chrétien en société.

Le n° 21 reprend une idée de l’ancien n° 18 : la qualité du service apostolique, mais apporte des précisions : il faut étudier les choix et les adaptations ; tout en respectant les aptitudes de chacun. il faut éviter la dispersion anarchique des initiatives en les confrontant aux orientations et priorités des communautés, ainsi qu’aux appels de l’Institut.

Le n° 22, d’une grande richesse après un effort de rédaction qui fut laborieux, appelle à la prière “personnelle et communautaire”, fait acte de foi en l’action de Dieu, fait référence à l’Esprit et à ses appels, relie le témoignage apostolique à l’espérance et à l’horizon eschatologique, avec le rappel de l’avènement, note alzonienne.

# IV – NOTRE PROFESSION RELIGIEUSE

Dans le texte de 69, ce passage de la Règle, introduction aux vœux, ne portait pas de titre ; on avait simplement mis comme intitulé le texte de saint Paul : “Pour moi, vivre c’est le Christ”. En 81, on a évidemment gardé la citation paulinienne mais on a choisi, avec raison, le titre : “Notre profession religieuse”. Il y avait du non-dit, dans la version 69 : les mots “profession”, “vœux” n’étaient pas employés ici ; on ne mentionnait pas les trois vœux nommément. Ces absences ne sont vraisemblablement pas sans signification quant au climat de pensée, et quant à certaines mentalités représentées au Chapitre de 69. On s’était alors mis d’accord sur un texte liminaire qui n’était certes pas maximaliste.

Ce qui était dit n’était pas mauvais, bien entendu, mais le Chapitre de 81, comme le pensaient aussi certaines réponses à la Consultation, a trouvé que c’était insuffisant. Il faut donc bien observer tout ce qui a été conservé et qui donnait à ce court texte son originalité, et ce qui est venu le modifier en l’améliorant, parfois par de courtes formules.

Art. 23. La dimension “anthropologique” et la dimension christocentrique sont plus fortement exprimées : “devenir pleinement hommes” est plus juste, plus précis, plus théologique que “devenir plus hommes” : Jésus-Christ “l’homme parfait” est dans la logique d’une vision religieuse de l’homme et affirme l’idéal qu’est le Christ.

Art. 24. Ici encore, accentuation plus forte de l'exemplarité du Christ : énoncé clair de la "*sequela Christi*" et de l'appel à *appliquer l'Évangile radicalement* : c'est la définition de la vie religieuse. On dit plus nettement de quoi il s'agit. On fait le lien avec la tradition alzonienne en marquant l'enracinement de la profession religieuse dans les vertus théologiques, même si on ne rattache pas, comme le P. d'Alzon, tel vœu à telle vertu. Ceci comme ce qui précède, répond à la demande de nombreux religieux de souligner le caractère propre de la vie religieuse assumptionniste.

Art. 25. reprend mais modifie l'ancien n° 23, en fonction de ce qui a été dit précédemment. Ensuite, vient une addition d'autant plus significative qu'il n'y avait rien de semblable dans la version 69. Celle-ci ne disait pas explicitement qu'il s'agissait des vœux religieux et ne les nommait pas. En réalité, ce préambule sur la profession religieuse ne la définissait pas dans les termes qu'attend l'Église, par la matière précise de l'engagement.

Ce sera le seul endroit où le texte de 81 utilisera le mot "chasteté", lequel était absent de la version 69. Il fallait à tout le moins le prononcer une fois pour satisfaire aux normes que demande la Sacrée Congrégation des Religieux mais ce ne pouvait être la seule raison si on voulait maintenir la spécificité de l'engagement religieux. Dans le texte approuvé en 1983, "chasteté" remplacera "célibat" pour désigner le deuxième vœu, et la matière du vœu est définie par "la chasteté parfaite qu'exige le don total de nous-mêmes au Christ" (36).

Les trois vœux sont énumérés dans cet ordre : pauvreté, chasteté, obéissance, et ce sera l'ordre suivi plus loin, alors que la version

69 avait adopté l'ordre suivant : célibat évangélique, pauvreté évangélique, obéissance religieuse. Les trois vœux seront annoncés sans aucune qualification.

Dans ce même article 25, on a essayé de définir le témoignage que donnent les vœux en face du monde : “rappeler le sens dernier des réalités humaines”, comme la communauté témoigne pour l'unité dans un monde divisé. La dimension eschatologique, motivation ultime de la vie religieuse, rejoint la visée apostolique AA dans le membre de phrase : “nous faire serviteurs du Royaume”; ces mots remplacent avantageusement “pour le bien de l'Église” qui terminait le n° 23 de la version 69.

## IV.A. – PAUVRETÉ

Ce Chapitre porte la marque du temps en 69 ; il sera aussi marqué par son temps en 81. C'est heureux dans les deux cas. Le vœu et la pratique de la pauvreté, inspirés de l'Évangile, ne doivent pas se restreindre à des observances légales ; ils ne doivent pas non plus faire abstraction de la société ambiante, du monde des hommes ; les religieux A.A. sont "interpellés" par la richesse, par la misère, par la consommation, par la répartition des biens matériels. La version 81 ne changera pas cette orientation ; elle va, au contraire, l'accroître en précisant les conséquences. L'influence des idées politiques, la critique sociale, la conscience de plus en plus vive que nous avons d'une moralité à introduire dans les sociétés, les urgences qui viennent du Tiers-Monde où sont nos missions, enfin le radicalisme évangélique, source d'un engagement, ce sont les marques du temps en 81, plus encore qu'en 69.

La Commission a voulu répondre à trois demandes :

- approfondir les fondements bibliques et théologiques du vœu.
- à côté de la pauvreté individuelle, insister sur la pauvreté collective, resituée dans le monde tel qu'il est.
- insérer la dimension structurelle et institutionnelle.

Fondements bibliques : Dieu est notre vraie richesse et nous veut solidaires des pauvres ; le Père donne la terre à tous (26 et 27, par. 2).

Élément d'analyse sociale, qui est en même temps une indication pour la spiritualité : au n° 26, par. 1, on a ajouté "l'attachement aux biens matériels" comme source de division et de haine, avec l'injuste répartition des biens.

La matière du vœu de pauvreté est définie selon les normes canoniques (28).

On parle d'une "vie modeste et simple" ; plus loin, s'agissant des communautés, on parle de "vie sobre". Ce sont des qualifications que déjà la version 69 avait employées.

Changement : "nous astreindre au travail", rappel explicite d'un trait assumptionniste.

Mais ce qui distingue la version 81 de la précédente, c'est surtout la *nette orientation vers la solidarité avec les pauvres, la perspective sociale et internationale*. Cette orientation a été discutée en commission et a fait l'objet d'un débat assez ferme en assemblée générale. Certains craignaient une "politisation" d'un texte qui doit rester une Règle de vie à l'usage de tous et de tout l'Institut, donnant un esprit et non un programme d'action, l'inspiration générale et non des options idéologiques. Tel quel, le texte actuel ne peut pas manquer d'être compris dans le sens que la Commission et le Chapitre entendent lui donner : la pauvreté selon l'Évangile est une manière de vivre, d'agir, d'être réellement solidaire avec les pauvres, partout dans le monde.

Au n° 27, par. 4, la formulation est plus forte, plus engagée que celle d'avant : “nous mettre du côté des pauvres et des *opprimés*”.

Le n° 31 exprime, peut-être moins vigoureusement que ne le souhaitaient quelques capitulants, la dimension sociale et internationale du vœu de pauvreté.

La nouveauté aisément perceptible et qui donne tout son poids à une perspective engagée du vœu de pauvreté se trouve dans ce n° 31 : “Le partage des biens doit s'étendre à ceux qui s'organisent en vue d'un monde plus juste, car la pauvreté, dans sa dimension sociale et internationale, nous appelle à être attentifs et présents aux problèmes collectifs de la vie des hommes”.

Certains mots peuvent retentir différemment selon les idéologies, les milieux, les mentalités, et on l'a observé au Chapitre comme ailleurs dans l'Église : on a même pu sentir que l'attitude du religieux devant les biens matériels donnait lieu à des interprétations diverses, suivant qu'on mettait l'accent sur la nécessité d'avoir quelque chose à soi, sur l'environnement des civilisations riches, ou sur le radicalisme du détachement et du partage. On expérimentait, devant un texte à rédiger, comme dans la vie concrète, les paradoxes du vœu de pauvreté, sa relative “impossibilité”. Mais l'exigence évangélique et la résolution de s'engager avec les pauvres et les opprimés restent la Règle de vie. C'est ce qui est bien dit au n° 32, dans la perspective une fois de plus affirmée du Royaume à venir : valeur relative des biens terrestres (voir plus haut : sens dernier des réalités humaines) ; établir parmi les hommes le Royaume de justice et de paix.

On rappellera à nouveau à ce propos le chapitre III des *Orientations* qui revient sur l'engagement pour les grandes causes de Dieu et de l'homme. La présence du côté des pauvres est une de ces

causes : “La présence aux pauvres est pour l’Église une condition de crédibilité dans l’annonce l’Évangile”.

Cette option pouvait laisser croire que la “politique” de l’Assomption serait d’engager tous ses religieux dans le monde des pauvres, de choisir ses activités uniquement dans cette direction-là. Les *Orientations* ont fait la mise au point : “Le Chapitre ne demande pas que toutes nos communautés partagent les conditions de vie des plus pauvres, mais que chaque Province ait des communautés engagées avec eux, et que chaque religieux ou communauté se laisse interpeller par eux”. On insiste sur la nécessité de partager les expériences vécues.

Si le débat d’ensemble sur vie religieuse et monde moderne n’a pas eu lieu, comme l’avaient souhaité certains, les échanges sur la pauvreté et sur le texte auquel est parvenu le Chapitre auront été un des moments où ce débat était à l’évidence engagé, plus peut-être que sur les autres points de la Règle de vie.



## IV.B. – CHASTETÉ

Le n° 33 qui renvoie au n° 24 de la version 69 a été remanié : “à la suite du Christ, totalement au service du Père”. On a repris l’idée fondamentale de la “sequela Christi”; on a souligné *la radicalité du choix et la disponibilité totale* qui doit marquer notre célibat et notre service en vue du Royaume. À remarquer l’insistance sur la vocation de service, à l’exemple du Christ, venu pour servir (à rapprocher de plusieurs autres passages).

Ce qui a été ajouté en 81 reflète l’importance que l’on a voulu donner, sous l’influence de la psychologie, aux relations humaines dans la communauté et en dehors, ainsi qu’aux besoins affectifs de la personne. En effet, la chasteté religieuse ne saurait exclure l’épanouissement légitime d’une saine affectivité.

Le par. 2 du n° 34 modifie l’ancien n° 25 dans ce sens : le célibat “vécu dans l’accueil de l’autre et le don de soi”. Ce qui vient ensuite (“manifeste le sens profond de l’amour humain et sa vocation dernière”) est la reconnaissance de l’amour comme valeur d’humanité mais en lui conférant la profondeur spirituelle, qui vient de Dieu, et en lui assignant son sens dernier, comme on le fait pour les biens matériels par la pauvreté. La profession religieuse va jusqu’à l’achèvement de la valeur et du sens ; elle ne quitte pas l’horizon du transcendant. Du même coup, on prend position dans un monde qui magnifie l’amour mais le profane ; on signifie un accord et en même temps une rupture.

Dans le sens des relations valorisées, vues comme l’élément d’équilibre humain et d’épanouissement du célibat religieux, noter

encore le par. 2 du n° 35, le par. 2 du n° 37. Ce dernier passage concerne spécialement la qualité de la vie en communauté et souligne la vraie fraternité, déjà contenue dans la nature même de la vie commune de religieux, mais ajoute l'amitié – ajout significatif – la délicatesse, le soutien, le pardon. On voit là l'approfondissement humain du "cor unum" selon saint Augustin.

N° 36 : "la part de solitude" qu'entraîne le renoncement radical par le choix du célibat doit être présente à l'esprit du religieux qui s'engage ; il y aura dans notre vie l'épreuve de la solitude ; c'est une suite inévitable de notre choix de vie. Cela a été ajouté au texte de 69 qui rappelait déjà le "renoncement radical" et nous appelait déjà à la confiance dans le Seigneur. Cet article définit nettement le vœu de chasteté.

Le n° 38 est entièrement nouveau. Il indique, avec modestie, la signification prophétique du vœu ; on y reprend la citation biblique (le jour "où Dieu sera tout en tous") qui se trouvait au n° 25. La sérénité et la joie, qui sont à entretenir pour vivre le célibat religieux, achèvent de traduire le souci qu'ont eu les capitulants de définir un peu une vie humainement équilibrée et religieusement vraie.

## IV.C. – OBÉISSANCE

Le vœu d'obéissance a donné lieu à moins de discussions que les autres points de la Règle. Le texte qui le concerne a gardé l'esprit qui était déjà celui de 1969 : *une obéissance active, de participation*, en réaction au moins relative contre une conception plus autoritaire et légaliste, assez traditionnelle dans les textes sinon dans la pratique. L'image que l'on pouvait se faire de l'obéissance religieuse, vue de l'extérieur, accentuait ces aspects ; l'évolution des mentalités, dans la société et dans l'Église, conduisait à un autre équilibre entre l'autorité, toujours nécessaire, la communauté et la liberté personnelle. Mais il faut l'éclairage évangélique, sans quoi on en resterait à un arrangement de société séculière, qui nécessite un certain ordre...

C'est le renversement opéré par le message de l'Évangile par rapport aux comportements humains, que le n° 39 souligne avec plus de relief et de profondeur qu'en 1969 (36) : "A la volonté de puissance et au repliement égoïste, il (l'Évangile) oppose l'attention aux petits et le service des autres". La volonté de puissance : ressort du pouvoir en société mais sa source est en chacun de nous.

Le par. 3 n° 39 continue dans la même recherche de profondeur à la fois psychologique et spirituelle : les asservissements sont les effets de la volonté de puissance ; l'indifférence est une manifestation de l'égoïsme. Mais le changement le plus fort de ce passage vient ensuite : "nous cherchons à témoigner (formule plus modeste que "nous témoignons") *de la véritable liberté dans l'Esprit*". Le conflit élémentaire entre obéissance et liberté, entre pouvoir et personne, trouve là sa réfutation qui est proprement évangélique. Fait très rare

dans la rédaction de la Règle : on a placé à l'appui de l'idée une citation de l'Écriture sainte.

Le témoignage que nous cherchons à donner d'une "véritable liberté" est à rapprocher de la signification prophétique de toute la profession religieuse : elle "rappelle le sens des réalités humaines" ; la pauvreté témoigne de la "valeur relative des biens terrestres" ; le célibat manifeste "le sens profond de l'amour humain". Ce qui a valeur dans l'ordre terrestre doit être évalué à la lumière d'un autre ordre ; il y a, par le choix évangélique, affirmation de la valeur souveraine.

*Le fondement de l'obéissance est dans l'obéissance du Christ.* La Commission a repris cela du n° 37 (version 69). Cependant l'actuel n° 40 modifie les expressions. L'exemple du Christ est mieux éclairé : fidélité au Père ; amour des hommes ; don total ; "venu pour servir".

Le n° 41 définit la matière du vœu.

Le par. 3 de ce même article traduit une évolution de la pensée. Si le texte de la Règle de 69 écartait déjà une conception de l'obéissance reposant trop sur le pouvoir des responsables et sur leur science certaine de la volonté de Dieu, celui de 1981 insiste plus sur la communauté de foi dans laquelle doit se faire la recherche de l'appel de Dieu. Cette recherche n'est pas l'affaire d'un seul : "nous cherchons ensemble à discerner l'appel de Dieu" (n° 41) ; "tous cheminent en quête de la volonté du Père" (n° 42) ; "au terme d'une recherche commune" (fin du n° 42).

On veut caractériser le climat dans lequel doit se faire cette recherche du dessein de Dieu sur nous. On a regroupé des traits qui étaient dispersés dans l'ancien n° 40, en y ajoutant la coresponsabilité.

Lors de la Consultation générale précédant le Chapitre, plusieurs rapports de Provinces ont souhaité une définition plus précise du rôle et du service du Supérieur. On a remanié le texte, en s'aidant du rapport du Supérieur général (1ère partie, Le service propre du Supérieur, p. 26). On comparera le n° 42 sur le Supérieur avec le n° 40 de la version 69. C'est la conciliation de l'autorité attachée à la fonction, des projets ou décisions de la communauté, de la concertation et de l'inspiration évangélique. La notion de décision introduite en 81 a son importance. Le Supérieur n'est pas uniquement quelqu'un qui "chemine avec tous" (texte de 69 non repris), qui anime ou qui oriente ; l'autorité qui lui revient s'exerce dans le concret des choses par "le service de la décision". Le réalisme social retrouve ses droits et la vocation de service si souvent rappelée par la Règle de vie trouve là une vérification originale, celle précisément de l'autorité.

Le n° 43 rassemble des notes essentielles de l'obéissance religieuse et termine, comme on l'a fait pour les deux autres vœux, sur la perspective du Royaume.

Ce chapitre, tout en réutilisant la plupart des éléments de 69, est mieux structuré et acquiert une densité spirituelle plus enracinée.

## V – NOTRE VIE DE PRIÈRE

La Consultation précapitulaire avait dégagé un très large accord pour le maintien du chapitre sur la prière tel que la Règle de vie le présentait en 1969, mais beaucoup de religieux estimaient qu'il manquait de souffle et devait inciter davantage à la prière. Les membres de la Commission chargée de la révision ont plus d'une fois répété que l'Assomption se trouvait "en état d'activisme" et qu'il fallait, après un texte marqué par ce trait d'époque, rétablir *un meilleur équilibre entre l'action et la contemplation*. Beaucoup d'efforts avaient été faits pour la vie commune, pour l'apostolat ; un effort semblable s'imposait en 1981 pour la vie de prière. On peut voir là un mouvement qui joint celui de l'Église elle-même.

C'était aller à la rencontre du P. d'Alzon dans sa définition de la personnalité de la Congrégation et c'était ainsi répondre encore au désir très répandu d'une expression plus claire et plus fidèle de notre identité. En 1969, comme l'a écrit un religieux, on cherchait plutôt à mettre en vedette les traits communs de tous les Instituts religieux.

Remarquons d'abord que le texte d'Évangile mis en épigraphe n'est plus le même. On a choisi, en 1981, Marc 11, 1 : "*Seigneur, apprends-nous à prier*". Il vise expressément la prière, ce que ne faisait pas le texte de Jean, plus approprié à l'union mystique ; il établit la nécessité de la prière, nécessité ressentie par le disciple lui-même ; il dit que la prière est difficile : il faut l'apprendre et encore l'apprendre du Maître ; elle ne va pas de soi ; (les religieux, par le moyen de la Consultation, avaient demandé que soit abordée dans la Règle cette difficulté : d'où le n° 51, qui n'existait pas dans la version 69) ; enfin, la prière est don de Dieu.

*La nécessité de la prière* est affirmée, dès le début du chapitre, en un article nouveau : n° 44. On est en liaison directe avec le P. d'Alzon, homme de foi, non pas pour justifier ce début, que certains trouvaient inutile, mais parce que c'était la conviction du Fondateur et qu'ainsi nous renouons avec l'identité originelle. Le texte explicite brièvement cette identité, qui ne fait qu'adopter la fonction double et unique de la prière : contemplation (ouverture à Dieu lui-même et à son action) ; apostolat : la prière source de notre action.

Le six articles suivants reprennent le texte de 69.

Le n° 51, qui prend acte de *la difficulté de prier*, traduit le souci du réalisme et du sérieux ; la comparaison avec la lutte renvoie au combat intérieur, fréquent dans le langage biblique. Il faut affirmer la difficulté pour nous prévenir contre le découragement et préparer à la discipline nécessaire, dans la fidélité à l'Esprit.

On relèvera ici l'expression : *"expérience de Dieu"*, propre à la tradition des mystiques mais adaptée à toute vie spirituelle, qui est recherche personnelle, forme de vie, œuvre "existentielle" ; on mettra cette expression en regard de certaines autres utilisées dans la Règle de vie : recherche de Dieu, rencontre de Dieu, action de Dieu, intimité de Dieu... Expérience de Dieu, cela parle très bien aux esprits d'aujourd'hui à cause de la démarche personnelle.

Dans ce même n° 51, *la prière est mise en rapport avec l'état du monde*, de même qu'au n° 45. La prière de l'homme apostolique n'est pas un retrait ni une évasion ; elle porte l'amour des hommes, les peines des hommes. En disant que nos intentions sont celles de l'Église (49), on revient à un trait assumptionniste, et c'est encore une manière d'exprimer l'incarnation de notre prière ; nous partageons la

sollicitude de l'Église missionnaire. La Commission aurait aimé cependant que le lien entre la prière et la vie des hommes fût encore mieux souligné.

Les n° 52 à 54 répondent à un souhait formulé lors de la Consultation : ne pas craindre d'être davantage normatif quand il s'agit d'inculquer aux religieux la nécessité de la prière communautaire et individuelle. On a cherché une bonne proportion entre *liberté personnelle et action de communauté*. On répugnait à contraindre la sensibilité ou l'initiative de chacun en édictant une réglementation toute faite ; on ne tenait pas à revenir en arrière quant à l'esprit général du texte ; mais on a cherché à concilier étroitement la responsabilité de la communauté en tant que telle et le droit qui appartient à chaque personne de trouver les conditions favorables à la prière. Significative d'une évolution, et aussi d'un mouvement vers la profondeur spirituelle, est la manière d'appeler au recueillement, au silence, à la retraite.

Le respect de la sensibilité spirituelle de chacun des frères, demandé avec une certaine exigence de liberté où se reconnaît l'ambiance de 69, ne disparaîtra certes pas, mais des exigences plus précises sont avancées : rythme quotidien de prière, temps de "ressourcement" (encore un mot bien de son temps !) et, en particulier, la retraite annuelle, exercice autrefois traditionnel, presque automatique, en tout cas régulier, qui avait tendance à tomber en désuétude.

Les articles 53 et 54 du texte définitif, approuvé par Rome, comportent des précisions encore plus concrètes, non envisagées au Chapitre général, concernant la pratique de la prière.

C'est au P. d'Alzon lui-même qu'on a demandé un texte de conclusion pour ce chapitre sur la prière : le texte classique du Directoire



établissant l'harmonie vitale de la contemplation et de l'action. L'Assomptionniste, comme le disait déjà la première page de la Règle donnant le portrait du religieux que nous sommes, doit les tenir unies en sa vie personnelle, en sa vie apostolique, en vue du Royaume. C'est là le seul exemple de citation alzonienne dans le corps même du texte de notre Règle ; elle va rejoindre les citations placées en préambule, pour figurer dans la charte de fondation. On ne dira pas que nos livres de Règle abusent de l'argument d'autorité ; on ne dira pas ce qui fut dit parfois de certaines Constitutions : que la parole du Fondateur supplante la parole de Dieu. Les quelques emprunts aux écrits du P. d'Alzon prennent d'autant plus de poids qu'ils sont rares et bien choisis. Le dernier est de ceux qui donnent une envergure à notre ambition spirituelle, un ton à notre originalité, et il est de ceux qui prolongent, avec ses difficultés et ses risques, le paradoxe évangélique : on est de ce monde et on est d'ailleurs.

\* \* \*

Ici s'achève le commentaire de l'auteur, comme écrivaient les anciens. Ce commentaire, ainsi qu'il était convenu, ne porte que sur les cinq premiers chapitres de la Règle de vie.

## Table des Matières

Préface.....	2
Introduction : La vie de la Règle .....	3
LES TEXTES FONDATEURS .....	14
I – L’ASSOMPTION .....	16
II – NOTRE VIE COMMUNE .....	23
III – NOTRE VIE DE SERVICE APOSTOLIQUE .....	29
IV – NOTRE PROFESSION RELIGIEUSE .....	34
IV.A. – PAUVRETÉ .....	37
IV.B. – CHASTETÉ.....	41
IV.C. – OBÉISSANCE.....	43
V – NOTRE VIE DE PRIÈRE .....	46
Table des Matières.....	50